Cour d'appel : PARIS	SADJAV	**TGI: BOBIGNY**
Autres TGI : **AUCUN**		**Population :** 1 607 000 habitants
	Tél. : 01 48 95 13 93 **Adresse :** **173 avenue Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny** **Courriel :** **cdad.seine-saint-denis@justice.fr** **Site internet :** ...	**7 MJD :** ❖ **Aubervilliers** ❖ **Le Blanc mesnil** ❖ **La Courneuve** ❖ **Clichy sousbois/Montfermeil** ❖ **Epinay sur Seine** ❖ **Pantin** ❖ **Saint-Denis**
Autres CDAD du ressort : AUCUN	**Date de la convention initiale :** 7 octobre 2004 **Date du dernier renouvellement :** 28 mars 2013	**Président :** Renaud Le BRETON de VANNOISE **Tél. :** 01.48.95.62.00 **Courriel : renaud.le-breton-de-vannoise@justice.fr**
MDPAAD : **Agnès DOUVRELEUR** **Tél. :** 01.44.32.96.97 **Courriel :** Agnès.Douvreleur@justice.fr **Sophie BARDIAU** **Courriel :** Sophie.Bardiau@justice.fr	**Régime :** - Comptabilité privée - Personnel de droit public et de droit privé	**Secrétaire générale :** Dania MARDINI **Tél. :** 01 48 95 13 13 **Courriel :** **dania.mardini@justice.fr**

Coordonnées du rédacteur du rapport :

Dania MARDINI
dania.mardini@justice.fr
cdad.seine-saint-denis@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	7 octobre 2004
Date d'approbation	15 octobre 2004
Date de publication	15 octobre 2004
Durée	10 ans
Avenants éventuels	10 janvier 2005

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIe siècle

Date de signature de la convention	28 mars 2013
Date d'approbation	20 novembre 2013
Date de publication	20 novembre 2013
Durée	10 ans
Avenants éventuels	

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIe siècle

Date de signature de la convention modifiée ou de l'avenant	24 octobre 2018
Date d'approbation	En cours
Date de publication	
Durée	10 ans
Avenants éventuels	

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

		Nombre de voix délibératives CA	*Nombre de voix délibératives AG*
L'Etat, représenté par le préfet du département		*1*	*1*
et le président du tribunal de grande instance		*1*	*1*
Le département, représenté par le président du conseil départemental		*1*	*1*
L'association départementale des maires			
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau (x) du département		1	1
La caisse des règlements pécuniaires			

de ce barreau			
La chambre départementale des huissiers de justice		1	1
La chambre départementale des notaires		1	1
L'association SOS Victimes 93		1	1
	TOTAL :	**7**	**7**

1.2.2 Membres associés

1.2.3 Personnes qualifiées

	Nombre de voix consultatives CA	*Nombre de voix consultatives AG*
Le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale	0	1
La Présidente du Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles	0	1
Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement	0	1
Le Président de l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs	0	1
Le Président de l'Union Départementale des Affaires Familiales93	0	1
La Présidente de l'Union Départementale de l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie	0	1
Le Président des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris	0	1
TOTAL :	0	7

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunions de l'assemblée générale

Dates	Ordre du jour
15 mars 2019	- Bilan budgétaire 2018 et comptes de résultat - Rapport d'activité 2018 - Budget prévisionnel 2018 et projet d'activité 2019 - Journée s thématiques2019 - Questions diverses
19 novembre 2019	– Budget prévisionnel 2020 – Journées thématiques – Prix de l'accès au droit 2019 – Questions diverses

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

Dates	Ordre du jour
15 mars 2019	- Bilan budgétaire 2018 et comptes de résultat - Rapport d'activité 2018 - Budget prévisionnel 2018 et projet d'activité 2019 - Journée s thématiques2019 - Questions diverses
19 novembre 2019	- Budget prévisionnel 2020 - Demandes de subventions des associations - Journées thématiques - Prix de l'accès au droit 2019 - Questions diverses

La chambre des notaires de Paris qui n'assistait plus aux réunions du Conseil départemental de l'accès au droit depuis 2014, participe à l'ensemble des instances délibératives du CDAD depuis l'année 2018.

Toutefois, il est à noter que l'association des Élus Communistes et Républicains de Seine-Saint-Denis ainsi que l'association des Élus Socialistes et Républicains de la Seine-Saint-Denis n'ont jamais répondu aux convocations aux instances délibérantes adressées par le Conseil Départemental de l'accès au droit depuis 2013.

Enfin, six des membres de l'Assemblée générales (soit la majorité des membres associés) ne se sont pas présentés à l'Assemblée générale du 19 novembre 2019. Toutefois, de cette absence, il n'est pas possible pour le moment de dégager une tendance au désintéressement.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ **Eléments généraux :**

Le Conseil Départemental de l'Accès au droit a clôturé son exercice au 31 décembre 2019 avec un excédent de 16.692 euros à l'instar de l'exercice précédent qui présentant un excédent de 24.326 euros.

La situation financière du CDAD s'est nettement améliorée par rapport à l'année 2017 où le solde était déficitaire. Cela est dû à plusieurs facteurs : l'impact sur une année pleine de la décision prise de diminuer une partie du financement des associations, l'augmentation des subventions accordées par le Ministère de la Justice et des communes et la rémunération de la nouvelle juriste sur les 3 derniers mois de l'année.

Ainsi, les subventions versées au CDAD représentaient la somme de 425 927 euros, soit 20 464 euros de plus que le montant total des subventions de l'année 2018. En effet, le Ministère de la justice a augmenté la subvention qu'il octroie au CDAD de 8464 euros et les communes de 13 000 euros.

Toutefois, depuis plus de deux ans, la subvention octroyée par la chambre départementale des Huissiers de Justice a nettement diminué, passant de 5000 euros en 2017 à 3000 euros en 2019.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS 2018-2019

	2018	2019
Ministère de la justice	225 333	233 797
Préfecture	70 000	70 000
Département	25 380	25 380
Subventions Communes	60 750	73 750
Chambre des huissiers	4 000	3 000
Chambre des notaires	10 000	10 000
Barreau	10 000	10 000
TOTAL	**405 463**	**425 927**

TABLEAU DES CHARGES D'EXPLOITATION 2019

Dépenses (montants en €)	Montants en € (*)
Enveloppe personnel	
Rémunération des personnels recrutés par le CDAD (charges comprises)	240567
Enveloppe interventions	
Subventions versées aux associations	15499
Honoraires versés aux avocats pour des consultations	46327
Honoraires versés aux huissiers pour des consultations	0
Honoraires versés aux notaires pour des consultations	0
Honoraires versés aux autres professionnels	60650
Enveloppe fonctionnement	
Frais de communication	27913
Autres frais de fonctionnement (*)	5169
Frais d'agent comptable, d'expert-comptable, de commissaire aux comptes (*)	17424
Enveloppe investissement	
Frais d'investissement (*)	0
Montant total des dépenses (€)	**413549**

Les charges d'exploitation du CDAD pour l'année 2019 ont augmenté par rapport à l'année précédente : celles-ci s'élèvent à 413 549 euros contre 382 874 euros en 2018 soit une hausse des dépenses de 30 675 euros.

Cette augmentation trouve son explication dans l'organisation de plusieurs nouvelles actions thématiques pour la promotion de l'accès au droit, l'augmentation des subventions versées aux associations, le financement de notre nouveau site internet ainsi que le recrutement de la nouvelle juriste en septembre 2019.

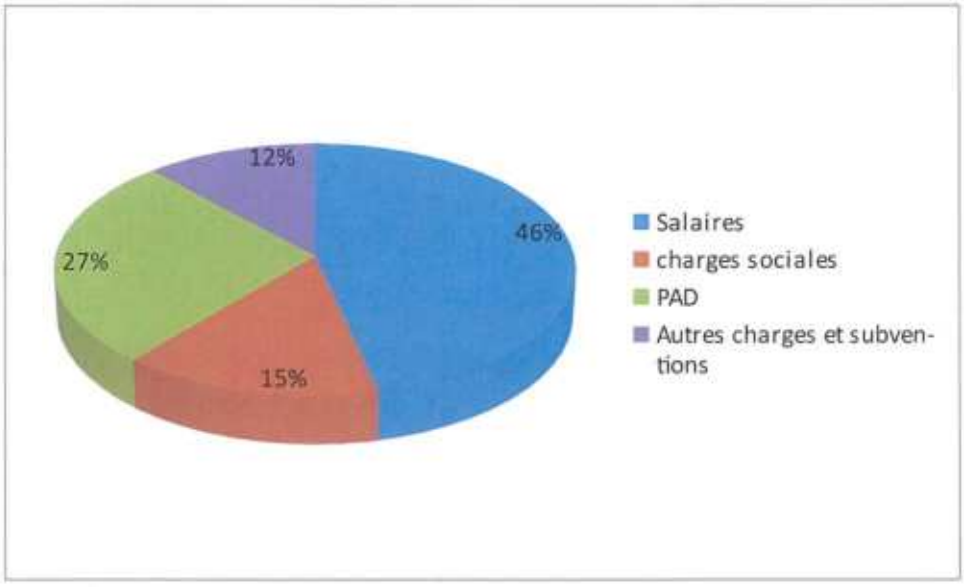

En 2019, la part du budget affecté aux charges de personnel s'élevait à 61 %.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le principe de rémunération des associations est basé sur le service fait. Des états statistiques sont tenus à chaque permanence, ce qui permet de suivre la fréquentation pour chaque domaine d'intervention, d'analyser le besoin réel et de procéder à un ajustement budgétaire plusieurs fois dans l'année.

Le même principe de rémunération des avocats est appliqué. Au vu des états statistiques, le calcul du coût d'un appel téléphonique dans le cadre des permanences téléphoniques au bénéfice des travailleurs sociaux et celles pour les femmes victimes de violences est réalisé.

Un tableau de suivi a été mis en place au dernier trimestre 2018 afin de suivre les taux de fréquentation des différentes permanences rémunérées par le CDAD mais également le coût de ces dernières.

Actions	Nbre perm/mois	Nbre perm/an	Nbre personnes Reçues	Taux de fréquentation	1T	2T	3T	4T	Coût total	Coût par personne	Coût par permanence
ADIL 93											
TGI Bobigny	2	27	116	4,30	2 415	2 415	1 380	1 380	7 590	65,43	281,11
MJD Le Blanc Mesnil	2	29	124	4,28	2 415	2 415	1 380	1 380	7 590	61,21	261,72
MJD Clichy sous Bois	2	29	164	5,66	2 530	2 530	1 380	1 380	7 820	47,68	269,66
MJD Aubervilliers	2	16	74	4,63	1 495	1 495	1 380	1 380	5 750	77,70	359,38

Il permet ainsi de suivre au plus près la fréquentation des permanences dans la mesure où est pris en compte le nombre de permanences par mois et par an ainsi que le nombre de personnes reçues au total pour calculer le taux de fréquentation. Ce tableau permet de retracer la rémunération

des permanences par trimestre, le coût total de la permanence, et donc de calculer alors le coût par personne et le coût par permanence.

Ces indicateurs sont nécessaires pour procéder à un réajustement budgétaire plusieurs fois dans l'année puisqu'un point est effectué à la fin de chaque trimestre. Les coûts d'intervention ainsi que les taux de fréquentation sont analysés régulièrement afin d'évaluer les besoins et de décider de suspensions éventuelles.

Un nouvel outil a été mis en place pour suivre les recettes et les dépenses du CDAD par trimestre, ce qui permet d'avoir une vue à court terme de nos engagements et des dépenses à exécuter.

❖ ***Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2019 :***

Pour l'année 2019, le montant du fonds de roulement du CDAD était de 343 317 euros, ce qui correspond à environ 10 mois d'activité au 31 décembre 2019.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

En 2018, le montant total des subventions accordées s'élevait à 425 927 euros contre 382 874 980 euros l'année précédente. Toutefois, les autres membres de droit restent constant dans le versement de leurs subventions à l'exception de la chambre départementale des huissiers de justice qui ne verse plus que 3000 euros au titre de sa contribution au lieu de 10 000 euros.

	2019
Ministère de la justice	233 797
Préfecture	70 000
Département	25 380
Subventions Communes	73 750
Chambre des huissiers	3 000
Chambre des notaires	10 000
Barreau	10 000
TOTAL	**425 927**

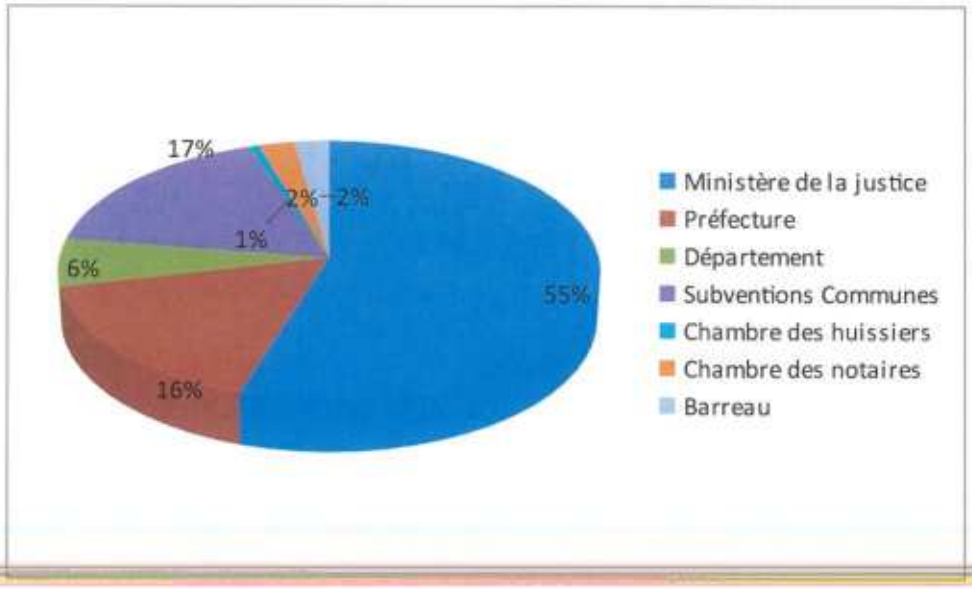

Le Ministère de la justice reste le financeur le plus important avec 56% du budget total, suivi par la Préfecture et les Communes de Seine-Saint-Denis. La participation du Département et des auxiliaires de justice reste moins importante.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2019 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	260000	226497	17/04/19
Subvention complémentaire n°1	20000	7300	13/12/19
TOTAL :			
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			46,00%

Il me semble opportun de rappeler que la subvention initiale octroyée par le Ministère de la Justice était de 228 125 euros. Une commande d'ordinateurs avait été passée via le SAR à hauteur de 1628 € fin 2018. Cette commande n'ayant pas pu être honorée avant la fin de l'exercice budgétaire, elle devait apparaître en charge à payer sur l'exercice 2019. La facture correspondante, au lieu d'être réglée directement par le CDAD, a fait l'objet d'une réduction de subvention à due concurrence sur l'exercice 2019.

Certes, il ne s'agit pas d'une retenue sur notre budget mais simplement d'une opération budgétaire de régularisation de l'exercice 2018 sur 2019.

Toutefois, ce mode d'acquisition de matériel informatique a été dommageable pour le CDAD puisque ce matériel informatique n'a toujours pas été installé ni configuré en MJD.

En effet, le motif de refus invoqué par les différents services informatiques du ministère pour procéder à l'installation ainsi qu'à la maintenance , est que le matériel a été acquis par le CDAD, personne morale distincte du ministère, et qu'à ce titre, ce matériel est considéré comme acheté à titre privé. Or, celui-ci a été bien été acheté par suite de la commande passée par la cellule budgétaire du TGI. Cet imbroglio dure depuis plus d'un an et n'a toujours pas été résolu, ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement des MJD.

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

Montant des consultations *payées* par le CDAD	49 558,00 €	100,00%	0,00 €	#DIV/0 !	0,00 €	#DIV/0 !
Montant des consultations réalisées au titre d'un *apport en nature* (valorisation)	0,00 €	0,00%	0,00 €	#DIV/0 !	0,00 €	#DIV/0 !
TOTAL :	**49 558,00 €**	**100,00%**	**0,00 €**	**#DIV/0 !**	**0,00 €**	**#DIV/0 !**

Le bilan comptable au 31 décembre 2019 est joint au présent rapport.

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD de Seine-Saint-Denis est placé sous le régime de la comptabilité de droit privé.

L'expert-comptable du groupement a pour mission :

- ❖ d'établir des bulletins de salaire et du bordereau de paiement pour la société de formation pour le personnel ;

- ❖ de déclarer en tant que de besoin des arrêts de maladie des salariés de droit privé du groupement à la CPAM ;
- ❖ de procéder aux déclarations d'embauche ;
- ❖ de calculer le montant des charges à payer à l'URSSAF et l'IRCANTEC ;
- ❖ de vérifier les comptes deux fois par an et de rédiger les comptes annuels qu'il vient présenter à l'assemblée générale de clôture des comptes.

Tout au long de l'année, il est en relation avec la secrétaire générale tant pour les salaires que pour la gestion des comptes.

En outre, le secrétariat du CDAD tient un suivi sur l'ensemble de la trésorerie en établissant des états de dépenses-recettes, journal achat-vente, rapprochement bancaire...

La secrétaire générale tient des tableaux de suivi et de pilotage budgétaires mais le CDAD ne s'est pas doté de logiciel comptable.

Le groupement dispose également d'un commissaire aux comptes qui intervient une fois dans l'année au moment de la clôture des comptes. A cette occasion, il a pour mission :

- ❖ d'étudier les comptes annuels établis par l'expert-comptable ;
- ❖ de vérifier toutes les factures, les relevés de comptes bancaires, les différentes conventions de subventions, les procès-verbaux des conseils d'administration et assemblées générales, les conventions de création de points d'accès au droit ;
- ❖ de rédiger un rapport spécial et un rapport général qu'il vient présenter à l'assemblée générale lors de clôture des comptes.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➢ **Personnel mis à disposition :**

2019 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine *(ex : ministère de la justice)*	**Prénom NOM**	**« Corps » d'origine** (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	**Quotité de travail** (ex : 80 %, 100%)	**Nombre de mois d'activité dans l'année**[1]	**Fonctions exercées** *(ex : secrétaire général, juriste ...)*
Ministère de la justice	Dania MARDINI	DSGJ	100,00%	12	Secrétaire générale

[1]

➢ ***Personnel recruté par le CDAD :***

2019 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	**Régime juridique** (public ou privé)	**Contrat** (ex : CDI, CDD ...)	**Montant de la rémunération annuelle** (charges comprises)	**Quotité de travail** (ex : 80 %, 100%)	**Nombre de mois d'activité dans l'année**[2]	**Fonctions exercées** *(ex : secrétaire général, juriste ...)*
Rachid ASKOUBAN	privé	CDI	240567	100,00 %	12	Juriste
Flavia DA SILVA	privé	CDI		100,00 %	12	Assistante de direction
Jessica MUNTONI	privé	CDI		100,00 %	12	Juriste
Radia OUANOUCHE	privé	CDI		100,00 %	12	Juriste
Karim CHANDOUL	public	CDI		100,00 %	12	Juriste
Julie ESTRADE	public	CDD		100,00 %	3,5	Juriste

Le CDAD a recruté le 16 septembre 2019 la 5e juriste, Madame Julie ESTRADE, ce qui a permis de rétablir des permanences qui avaient été suspendues après le départ de l'ancienne juriste en avril 2017 et d'en créer de nouvelles.

➢ **Volontaires en service civique**

Le CDAD de la Seine-Saint-Denis n'accueille pas de volontaires en service civique.

➢ **Expérimentation SNU (service nationale universel)**

Le CDAD n'a pas participé à l'expérimentation SNU pour l'année 2019.

III. ACTIONS MENEES

Durant l'année écoulée, le CDAD a voulu maintenir la qualité de la politique de l'accès au droit sur le département malgré la suspension des permanences d'associations spécialisées notamment en matière de droit au logement et de droit de la consommation et du surendettement. La principale crainte du CDAD était de voir le taux de fréquentation des permanences spécialisées augmenter de manière exponentielle en raison de ces suspensions. Or, ce n'a pas été le cas et les taux de fréquentation des autres permanences assurées par l'ADIL, Léo Lagrange et Autisme et Cetera sont restés tels que le CDAD les connaissait.

[2]

La priorité du CDAD a été d'augmenter les permanences généralistes notamment celles en juridiction portant à 10 le nombre de permanences au Tribunal de Bobigny et de manière à assurer une couverture tous les jours de la semaine.

Ces ajustements ont permis d'ajuster la santé financière du CDAD et donc de procéder à un recrutement pour relancer les permanences qui avaient été suspendues en MJD et en créer de nouvelles.

Il est important de souligner que la mise en place de partenariats pour dynamiser la politique de l'accès au droit et développer le maillage territorial peut être extrêmement compliquée dans un département comme la Seine-Saint-Denis. Si le CDAD est très bien identifié comme pilote et relais de l'accès au droit auprès de nos partenaires actuels, pour les autres communes, les choses sont plus difficiles. En effet, en dépit des réunions et des demandes de rencontre pour proposer nos services, les mairies sont plus enclines à monter leurs structures d'accès au droit de leur côté, structures qu'ils qualifient de points d'accès au droit et à nous aviser une fois que le projet est sur le point d'être finalisé.

Cette situation, qui devient assez récurrente, interroge parfois sur la place du CDAD dans le paysage de l'accès au droit en Seine-Saint-Denis.

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2019

En 2019, aucun lieu d'accès au droit n'a été fermé. Toutefois, la permanence téléphonique d'Autisme Et Cetera a été transformée à leur demande en permanence physique au sein de la MJD de Pantin et de celle de Clichy-sous-Bois/Montfermeil pour répondre à la demande d'aide au « *remplissage* »des dossiers MDPH.

Les autres partenariats mis en place depuis la création du CDAD se poursuivent.

Cette année, le CDAD a décidé de s'associer avec les communes de Noisy-le-Grand et de Clichy-sous-Bois pour la création de points d'accès au droit.

Pour ce qui est du partenariat avec la commune de Noisy-le-Grand, la volonté d'implanter ce point d'accès au droit partait du constat de l'absence de permanences juridiques dans la pointe Sud du département. En outre, Madame MARSIGNY, maire de Noisy-le-Grand, a souvent voulu voir se créer une maison de justice et du droit sans que cela lui soit accordé, constatant également l'absence de quelconques permanences juridiques. C'est dans ces conditions que Madame MARSIGNY a créé la Maison du Droit de Noisy-le-Grand et que le CDAD s'y est associé plus tardivement en novembre 2019 par l'implantation d'une permanence juridique assurée par un juriste du CDAD.

Pour le moment, il n'est pas possible de fournir des éléments statistiques compte tenu du caractère récent de la structure.

Pour ce qui est du point d'accès au droit Jeunes avec la commune de Clichy-sous-Bois, le projet est en suspens. En effet, lors de nos diverses rencontres, il avait été prévu que ce PAD soit implanté au sein du bureau Jeunesse. Or, sans nous consulter, la commune de Clichy a décidé d'implanter le PAD au sein du bâtiment abritant la police municipale. Le choix d'un tel lieu étant incompatible avec l'esprit et le but d'un PAD Jeunes, cette permanence est pour le moment suspendue dans l'attente d'un autre lieu plus adapté.

Une permanence assurée par un des juristes du CDAD à la MJD de Saint-Denis a été créée, de sorte que toutes les MJD disposent à présent d'une permanence CDAD. Cette permanence qui a lieu tous les vendredis fonctionnement relativement bien et a permis de recevoir 171 personnes. Pour le

moment, il n'est pas possible de dégager une quelconque tendance dans la mesure où celle-ci n'a qu'une année d'existence.

Enfin, toutes les permanences qui avaient été suspendues en 2018 en raison du départ de Madame PIERRE et de l'intérim du secrétariat général assuré par Monsieur ASKOUBAN ont été reprises :

- 3 permanences à l'accueil centralisé du TGI de Bobigny ;
- la permanence Maison de Justice et du Droit d'Epinay sur Seine ;
- la permanence de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers ;
- la permanence de la Maison de Justice et du Droit de Clichy sous-bois (depuis juin) ;
- la permanence des Restaurants du Cœur d'Aulnay sous-bois.

3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2019

- **Lieux généralistes**

Intitulé du lieu	Nature de la structure *(PAD ou RAD[3])*	Nombre de personnes reçues en 2019	Nombre de personnes reçues en 2018
Maison de la justice et du droit d'Aubervilliers	MJD	**237**	**295**
TGI Bobigny accueil centralisé	PAD	**4299**	**3917**
Maison Départementale des Solidarités au Bourget	RAD	**214**	**125**
Maison de la Jeunesse et des Services Publics de Bondy	RAD	**212**	**189**
Maison de justice et du droit de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil	MJD	**269**	**313**
Maison de justice et du droit du Blanc Mesnil	MJD	**153**	**262**
Maison de justice et du droit de La Courneuve	MJD	**145**	**155**
Maison de justice et du droit d'Epinay sur Seine	MJD	**37**	0
Point d'accès au droit de Drancy	PAD	**290**	**285**
CCAS des Lilas	RAD	**237**	**163**
Point d'accès au droit du Pré Saint-Gervais	RAD	**147**	**128**
Point d'accès au droit de Livry Gargan	PAD	**447**	**332**
Point d'accès au droit Centre-ville de Montreuil	PAD	**203**	**225**
Point d'accès au droit Mairie Annexe Montreuil	RAD	**137**	
Point d'accès au droit de Noisy le Sec	PAD	**127**	**148**

[3] *(lieu à rattacher impérativement à l'une de ces dénominations conformément à la fiche envoyée sur ce sujet aux CDAD à la suite du sondage réalisé en 2017))*

Maison du Droit de Noisy-le-Grand	PAD	**24**	
Maison de justice et du droit de Pantin	MJD	**163**	**187**
Maison de justice et du droit de Saint-Denis	MJD	**171**	
Maison du droit et de la citoyenneté de Rosny sous-bois	PAD	**216**	**205**
Centre Administratif et Social de Saint-Ouen	RAD	**486**	**415**
Pôle tranquillité publique de Sevran	RAD	**207**	**215**
Mikado de Tremblay en France	RAD	**254**	**240**
Point d'accès au droit de Villepinte	PAD	**251**	**269**
	TOTAL :	**9071**	**7754**

Si l'on compare les taux de fréquentation en 2018 et en 2019, on peut constater qu'il y a eu 1317 personnes reçues dans des lieux d'accès au droit généralistes. Si les Points et relais d'accès au droit ont vu leur taux de fréquentation augmenter, force est de constater que la tendance est inverse pour les permanences juridiques assurées en MJD.

- **Lieux spécialisés** ***(y inclure les PAD en établissement pénitentiaire)***

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés[4]	Nombre de personnes reçues en 2019	Nombre de personnes reçues en 2018
Maison de justice et du droit d'Aubervilliers	MJD	Surendettement- Asso. Léo Lagrange	**99**	**48**
		Expulsions locatives- Adil 93	**37**	**95**
Maison de justice et du droit de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil	MJD	Personnes handicapées- Autisme et cetera	**103**	**86**
		Surendettement- Asso. Léo Lagrange	**104**	**90**
		Expulsions locatives- Adil 93	**157**	**147**
		Expulsions locatives- Avocats	**141**	**134**
Maison de justice et du droit du Blanc Mesnil	MJD	Surendettement- Asso. Léo Lagrange	**33**	**40**
		ADIL	**86**	**124**
		Expulsions locatives- Avocats	**173**	**183**
Maison de justice et du droit de Pantin	MJD	Personnes handicapées	**137**	**134**
CDAD 93	RAD	Personnes handicapées et ou âgées	**5**	**17**
Hôpital Jean Verdier de Bondy	RAD	PAD aux UMJ	**168**	**149**
Maison d'arrêt de Villepinte	RAD	PAD pénitentiaire	**25**	**22**
Tribunal de Grande Instance de	PAD	Surendettement- Asso. Léo	**86**	**125**

[4] *(jeunes, personnes âgées, personnes étrangères, personnes handicapées, PAD en hôpital psychiatrique, PAD en établissement pénitentiaire, lieu d'accès au droit en établissements scolaire, en maisons de retraite, en centres d'associations caritatives, en centre d'hébergement d'urgence, en centres d'accueil des demandeurs d'asile ...)*

Bobigny		Lagrange Droit du logement- Adil 93 Ecrivain Public	**82** **554**	**122** **575**
Tribunal d'instance du Raincy	PAD	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	**389**	**269**
Tribunal d'instance d'Aulnay-sous-Bois	PAD	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	**393**	**329**
Tribunal d'instance de Bobigny	PAD	Accompagnement des personnes pour les procédures devant le tribunal d'instance	**244**	**186**
Cabinets d'avocats en alternance	RAD	Travailleurs sociaux	**101**	**74**
Cabinets d'avocats en alternance	RAD	Femmes victimes de violence	**77**	**43**
Les Restaurants du Cœur de Montreuil	RAD	RAD en centre associatif	**225**	**212**
Les Restaurants du Cœur des Lilas	RAD	RAD en centre associatif	**45**	**62**
Les Restaurants du Cœur d'Aulnay-sous-Bois	RAD	RAD en centre associatif	**38**	**20**
Maison de la Jeunesse et des Services Publics- Bondy	RAD	Expulsions locatives- Avocats	**128**	**111**
Maison des Services Publics- Montfermeil	RAD	Violences faites aux femmes- CIDFF 93	**55**	**68**
Direction de l'habitat et du logement de Bobigny	RAD	Expulsions locatives- Adil 93 Surendettement- Asso. Léo Lagrange	**0** **34**	**76** **46**
Autisme ET Cetera	RAD	Droit du handicap	**34**	
		TOTAL :	**3749**	**3587**

En 2019, on peut constater une légère augmentation de la fréquentation des personnes dans lieux d'accès au droit spécialisés, passant de 3587 à 3749 soit 162 personnes de plus. Cette augmentation est à mettre en lien avec la tendance générale de hausse de fréquentation des permanences tout type confondu en 2019.

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

❖ ***Dispositifs d'accès au droit en juridiction***

Juridiction	**Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)**	**Intervenant(s)** (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	**Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD**
TGI de Bobigny	PAD	Juriste CDAD	4299
	PAD	Ecrivain public	554

	PAD	ADIL	82
	PAD	Léo Lagrange	86
TI de Bobigny	RAD	Avocats	244
TI d'Aulnay-sous-Bois	RAD	Avocats	393
TI du Raincy	RAD	Avocats	389
		TOTAL :	6047

Pour ce qui est des anciens tribunaux d'instance, les permanences juridiques fonctionnement extrêmement bien et les relations entre les services d'accueil et les PAD en juridiction sont constructives.

Toutefois, les relations entre le PAD au Tribunal de Bobigny et le SAUJ sont un peu plus complexes. Si les permanences sont bien identifiées par les fonctionnaires, il est regrettable que le PAD soit considéré comme un deuxième SAUJ. En effet, les fonctionnaires du SAUJ orientent les justiciables auprès du PAD lorsqu'ils n'ont pas de réponse à donner, lorsqu'ils sont débordés et qu'ils n'ont pas le temps de rentrer dans les détails de leur demande ou bien pour effectuer les fonctions qui leur sont dévolues au titre de greffier d'un SAUJ tel que l'explication d'une décision de justice, l'explication des voies de recours le cas échéant.

Cette situation peut être dommageable dans la mesure où les permanences sont accessibles sans rendez-vous sur la base du principe « *premier arrivé, premier servi* » et que des personnes dont la situation peut être assez facilement réglée à l'accueil sont orientées vers les juristes du CDAD alors que ceux dont la situation est plus complexe ne bénéficient pas de cette orientation, faute de place.

❖ ***Dispositifs d'accès au droit dans les maisons de services au public (MSAP)***

Maison de services au public	**Nature de la structure implantée** (PAD ou RAD)	**La MSAP fait-elle l'objet d'une labellisation *France services* en 2020 ?**	**Intervenant(s)** (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	**Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD**
MSP Montfermeil	RAD	non	Association CIDFF	55
			TOTAL :	55

3.1.4 Evaluation

Le nombre de personnes reçues indiqué pour chaque lieu correspond :

- aux permanences tenues par les juristes du CDAD ;
- aux permanences rémunérées par le CDAD à la CARPA de Seine-Saint-Denis ;
- aux associations.

Au cours de l'année 2019, 12 679 personnes ont été reçues pour l'ensemble des structures d'accès au droit contre 11 876 l'année précédente soit une augmentation de 803 personnes. Toutefois, cette augmentation reste légère compte tenu des permanences qui ont été rétablies à partir du mois de novembre 2019, afin de laisser un temps d'adaptation à la nouvelle juriste. Aussi, les mouvements de grève en fin d'année ont diminué le taux de fréquentation des permanences. Le CDAD a dû développer de nouveaux modes de travail afin de ne pas léser les usagers par la grève des transports en ayant recours aux permanences par téléphone.

Sur le plan sociologique, les femmes sont majoritaires dans la demande d'informations ou de consultations juridiques soit au total, 7478 femmes reçues et 5550 hommes reçus. Les personnes reçues résident généralement dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Toutefois, et ce afin de respecter l'anonymat, la confidentialité et de développer un climat de confiance lors des différents entretiens, il n'est pas en l'état demandé de renseignements sur l'âge, le statut social et l'origine des personnes rencontrées.

Les associations rémunérées par le CDAD qui interviennent dans les points d'accès au droit sont des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit :

- ADIL 93 pour le droit du logement ;
- Léo Lagrange pour le droit de la consommation et le surendettement ;
- CIDFF 93 pour le droit des femmes et des familles ;
- Autisme Et Cetera pour le droit du handicap.

Un écrivain public intervient également pour l'aide à la rédaction : MEMO SCRIB.

Les permanences de consultations juridiques tenues par les avocats et rémunérées par le CDAD sont totalement gratuites pour les personnes reçues.

Les conciliateurs tiennent généralement des permanences dans les maisons de justice et tribunaux d'instance.

Les délégués du défenseur des droits tiennent des permanences dans les maisons de justice et du droit ainsi que dans les points d'accès au droit implantés dans des structures telles que maison du droit et de la citoyenneté, maison des services publics et les lieux dénommés « point d'accès au droit » sans toutefois avoir reçu la labellisation du CDAD.

De manière générale, le maillage territorial droit paraît adapté. Toutefois, le Sud et l'Est du département se trouvent sans structures d'accès au droit. C'est notamment le cas de la commune de Noisy le Grand, Vaujours ou encore Coubron. La maison du droit de Noisy-le-Grand a vu le jour en avril 2019 et a permis de décloisonner cette partie du département.

Il semble nécessaire de renforcer le maillage territorial des lieux d'accès au droit implantés depuis plusieurs années en Seine-Saint-Denis, afin de consolider la qualité de proximité très appréciée des usagers et de faire face aux demandes de plus en plus importantes d'informations ou de consultations juridiques de la population particulièrement fragilisée de ce département.

La mise en place de fiches statistiques remplies par les différents intervenants lors de leur permanence dont les données sont ensuite insérées dans un tableau de suivi permettent une fine analyse des besoins et ce, à chaque trimestre.

Ces multiples outils d'évaluation permettent de suivre au mieux le fonctionnement des structures d'accès au droit et de décider, en fonction des résultats, des mesures adaptées.

Toutefois, eu égard au nombre de personnes reçues à chaque permanence et de la durée limitée de l'entretien, il n'est pas possible de faire remplir des enquêtes de satisfaction. Il y a quelques années, des enquêtes de satisfaction ont été mises en place dans les maisons de justice et du Droit mais cette tentative fut un échec.

Pour ce qui du taux de fréquentation des permanences, voilà la tendance qui s'en dégage :

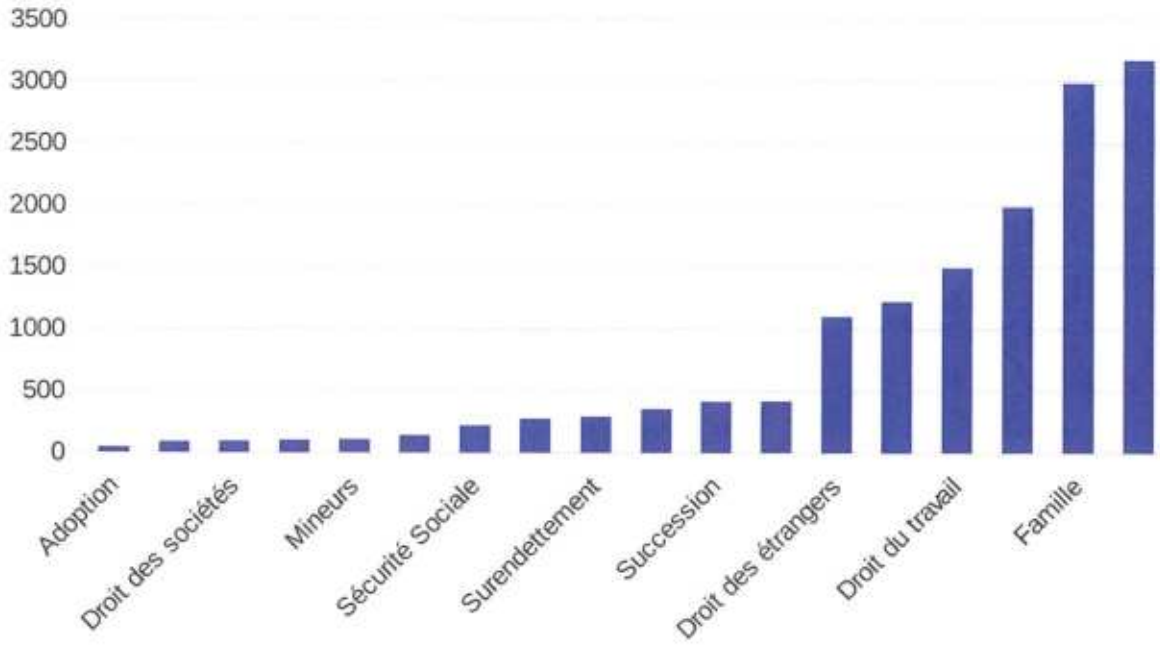

Au cours de l'année 2019, le droit pénal et plus particulièrement les questions des victimes arrivent en tête avec plus de 3000 demandes, suivi du droit de la famille (2985), du droit du logement (1985), du droit du travail (1490), du droit de la consommation (1331) et du droit des étrangers (1096).

En 2018, le droit de la famille arrive en tête avec plus de 3000 demandes, suivi du droit du logement (2020), du droit du travail (1407), du droit de la consommation (1219) et du droit des étrangers (910).

De manière générale, on constate une baisse générale des domaines les plus demandés par rapport à l'année précédente, avec une hausse significative des questions relatives aux victimes.

TABLEAU COMPARATIF 2018-2019 DES THÉMATIQUES ABORDÉES EN PERMANENCES

	2019	2018	taux d'évolution
victimes	**3171**	2943	7,74%
famille	**2985**	3089	-3,36%
logement	**1985**	2020	-1,73%
travail	**1490**	1407	5,89%
Consommation	**1219**	1331	-8,41%
étrangers	**1096**	910	20,44%

Ainsi, les demandes en droit de la famille, le droit du logement ainsi que le droit de la consommation ont connu une légère baisse en 2019, ce qui était déjà le cas en 2018.

Le droit des victimes, le droit du travail et le droit des étrangers ont connu une augmentation de 7,74 %, 5,89 % et 20,44%.

3.1.5 Articulation avec les MJD

Le Tribunal de grande instance de Bobigny compte 7 MJD. Certaines permanences tenues par les professionnels du droit (avocats) et les associations d'accès au droit dans les maisons de justice et du droit du département de la Seine-Saint-Denis, sont organisées et rémunérées par le CDAD, ce qui permet ainsi d'en suivre le fonctionnement.

Les juristes du groupement y dispensent également des permanences d'informations juridiques.

En outre, la secrétaire générale du CDAD assure en parallèle la gestion des 7 MJD, ce qui permet d'assurer un lien continuel et de maintenir une certaine coordination entre le CDAD et les MJD. Les greffiers des MJD sont régulièrement sollicités par la secrétaire générale pour participer aux journées thématiques organisées par le CDAD permettant d'établir un véritable réseau de l'accès au droit.

Toutefois, le fait que la secrétaire générale soit à la fois la cheffe de service des greffiers de MJD et coordonnatrice du CDAD peut entraîner une confusion dans l'esprit de nos partenaires et notamment lors des demandes de subventions pour l'achat du matériel informatique des MJD. En effet, le matériel commandé est considéré comme du matériel acheté à titre privé par le SAR quand la demande de subvention est effectuée par le CDAD.

3.2 Actions du CDAD

3.2.1 Actions thématiques

❖ **En faveur des personnes en situation de handicap :**

Constatation faite que nombre de personnes atteintes d'un handicap rencontrent des difficultés pour constituer et déposer un dossier auprès des différentes institutions, en particulier la maison départementale des personnes handicapées, le CDAD a instauré de longue date des permanences sur le droit du handicap dans deux maisons de justice.

❖ **En faveur des jeunes :**

Tout au long de l'année des élèves de collèges et de lycées se déplacent au tribunal de grande instance de Bobigny pour assister à des audiences correctionnelles.

Le CDAD gère ces visites. Les élèves sont pris en charge dès leur arrivée, une présentation est effectuée sur la composition et le déroulement d'un procès pénal, ils sont accompagnés et placés dans les salles d'audience, ils obtiennent également tous les renseignements relatifs aux audiences, s'ils le souhaitent.

Cette action, sans dépense budgétaire, demande un investissement important du salarié du CDAD en charge de ce dossier.

Au cours de l'année 2019, 2320 élèves ont été accueillis soit 171 personnes en plus par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Inspection académique, deux juristes du CDAD interviennent tous les lundis dans des collèges de Seine-Saint-Denis pour traiter des thématiques liées aux violences en milieu scolaire, au harcèlement, aux dangers des réseaux sociaux et aux discriminations...

En parallèle, la secrétaire générale et un juriste interviennent au sein du dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus mis en place par le Centre communal d'action sociale de Bondy sur les mêmes thématiques.

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

Dans ce département particulièrement fragilisé, des actions en faveur des victimes s'avèrent nécessaires.

Une deuxième permanence a été mise en place courant 2019 aux Unités Médico-Judiciaires de l'Hôpital Jean Verdier de Bondy pour renseigner les femmes victimes de violences.

Le CDAD participe également financièrement, à la permanence téléphonique développée par l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis, au bénéfice des femmes victimes de violence.

❖ **En faveur des familles :**

Le CDAD, en partenariat avec le service des affaires familiales et les associations de médiation familiale œuvrant au tribunal de grande instance de Bobigny, a réalisé un film présentant le processus de médiation familiale ainsi que le déroulement des entretiens gratuits d'information à la médiation familiale. Ce film sera diffusé dans les trois salles d'attente du service des affaires familiales afin d'informer les justiciables de l'existence du processus de médiation familiale ainsi que sur le site internet du CDAD.

3.2.2 Actions de communication

- **La Journée Jeunes**

Tous les ans, des procès reconstitués sont tenus par des élèves dans les salles d'audience du TGI Bobigny. Ainsi en 2019, 20 classes de 12 collèges, soit 444 élèves du département ont pu participer à cette journée jeune sur les violences faites en milieu scolaire.

- **Forum Senior**

Cette année le Forum Séniors 2019 s'est déroulé le vendredi 18 octobre 2019 dans les locaux du CPH. 5 Ateliers ont été proposés :

➢ Un atelier « Droits Sociaux » animés par le Département ;
➢ Un atelier « Médiation » animé par deux délégués du Défenseur des Droits ;
➢ Un atelier « Successions/Donations » animé par une Notaire ;
➢ Un atelier « Prévention/Sécurité » animés par la Police, SOS Victimes et la Direction de protection des populations ;
➢ Un atelier « Impôts » animés par les Finances Publiques.

Cette année, la mobilisation des Centres communaux d'action sociale malgré nos campagnes d'information, est restée très limitée. Seules 175 personnes se sont déplacées.

- **Journée nationale de l'accès au droit**

Le vendredi 24 mai 2019 s'est tenue sur le parvis du TGI de Bobigny la deuxième journée nationale de l'accès au droit.

C'est dans ces conditions que le CDAD, des notaires, la greffière de la Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, ainsi que les délégués du Défenseur des Droits, les associations SOS Victime et Autisme et Cetera ont pu tenir des stands de consultations et d'informations juridiques où plus d'une centaine de personnes ont pu être accueillies et renseignées.

- **Journée internationale du droit des femmes**

Le vendredi 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Tribunal de grande instance de Bobigny et le Conseil Départemental de l'accès au droit de Seine-Saint-Denis ont organisé une exposition sur les droits des femmes, dans la salle des pas perdus.

Cette exposition comprenait quatre panneaux d'affichages :

- Une frise chronologique retraçant les principales dates qui ont marqué l'histoire du droit des femmes ;
- Des témoignages de fonctionnaires et magistrates qui ont livré leur vision sur la thématique des droits des femmes ;
- Deux panneaux d'affichages relatifs aux violences faites aux femmes et à la scolarisation des jeunes filles dans le monde.

Cette manifestation a été inaugurée par Monsieur le Président, Madame la Procureure, Madame la Directrice de greffe, en présence de Madame Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départementale des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Jumelage Tribunal de Bobigny et Tribunal de première instance de Marrakech**

Le tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny a reçu une délégation du tribunal de première instance (TPI) de Marrakech du 1er au 3 avril 2019 dans le cadre de la convention de jumelage liant les deux juridictions. Cette délégation de 8 personnes a été conduite par le président du TPI et le procureur adjoint du roi.

A cette occasion, la délégation a pu visiter la Maison de Justice et du Droit de Saint-Denis, la Cour d'appel de Paris et le point d'accès au droit du TGI de Paris. Ces visites, orientées vers l'accueil du justiciable et l'accès au droit se sont clôturées par un colloque portant sur la politique de l'accès en France et à Marrakech.

3.2.3 Outils de communication

Le guide a été mis à jour fin 2019 et il est en attente d'impression.

Le CDAD a imprimé 450 affiches de promotion pour la Journée du Forum Sénior. Ces affiches ont été distribuées dans le département et notamment auprès des mairies et des centres communaux d'action sociale.

Le site internet du CDAD est finalisé et sera mis en ligne dans les prochaines semaines.

Le CDAD s'est doté d'une page Facebook et d'un compte Twitter afin de mieux promouvoir les actions et journées thématiques dans le département.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2019 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2019

Le CDAD a retrouvé sa santé financière, ce qui a pu lui permettre de se renouveler quant aux actions et journées thématiques organisées tout au long de l'année.

Le recrutement de la nouvelle juriste a permis :

- de doubler la permanence dans les MJD de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et d'Aubervilliers,
- de rétablir la permanence à la MJD d'Epinay-sur-Seine
- de doubler la permanence aux UMJ de Bondy notamment pour les femmes victimes de violences en couvrant une amplitude horaire plus large (13h-19h) ;
- de créer une nouvelle permanence à la Maison du Droit de Noisy-le-Grand et une permanence destinée aux jeunes adolescents de Clichy-sous-Bois ;
- De renforcer l'accueil centralisé du TGI de Bobigny.

4.2 Perspectives pour l'année 2020

4.2.1 Moyens prévisionnels

Le budget prévisionnel voté par le CA du 19 novembre 2019 se décline comme suit :

RECETTES	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	*240 000,00 €*
PRÉFECTURE –politique de la ville	*70 000,00 €*
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	*25 380,00 €*
COMMUNES et COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION	*75 750,00 €*
CHAMBRE DES HUISSIERS	*5 000,00 €*
ORDRE DES AVOCATS	*10 000,00 €*
CHAMBRE DES NOTAIRES	*10 000,00 €*
FONDS DE ROULEMENT	*23 720,00 €*
TOTAL	*459 850,00 €*

DÉPENSES			
FONCTIONNEMENT		*ACTIONS*	
SALAIRES ET CHARGES DE L'EMPLOI ADMINISTRATIF DU CDAD	*44 200,00 €*	*POINTS D'ACCES AU DROIT 5 juristes à temps complet*	*196 827,90 €*
FRAIS DE GESTION	*14 535,00 €*		*90 000,00 €*
MÉDECINE DU TRAVAIL	*700,00 €*	*PERMANENCE TELEPHONIQUE AU BENEFICE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ASSUREES PAR LES AVOCATS*	*6 300,00 €*
FORMATION DU PERSONNEL	*900,00 €*	*CONSULTATIONS DANS LES TRIBUNAUX D'INSTANCE TENUES PAR LES AVOCATS*	*21 200,00 €*
FOURNITURES-ÉQUIPEMENTS	*1 000,00 €*	PERMANENCES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES TENUES PAR LES AVOCATS DANS LES POINTS D'ACCES AU DROIT	*20285,1*
MUTUELLE DES SALARIES	*3 022,00 €*	*SUBVENTION POUR PERMANENCES TELEPHONIQUES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES*	*5 000,00 €*
TÉLÉPHONE	*880,00 €*	*SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS*	*20 000,00 €*
COMMUNICATION-MAINTENANCE DU SITE INTERNET	*15 000,00 €*	*ORGANISATION D'UNE JOURNÉE JEUNES*	*5 000,00 €*
		ORGANISATION DE LA NUIT DU DROIT	*5 000,00 €*
		ORGANISATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCES AU DROIT	*5 000,00 €*
		ORGANISATION DE JOURNÉES THÉMATIQUES	*5 000,00 €*
TOTAL		*459 850,00 €*	

Pour 2020, aucun changement d'effectif n'est prévu.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Réouverture du PAD tenu par le CDAD au sein de la Maison d'arrêt de Villepinte

Cette volonté de relancer le PAD pénitentiaire nécessite une action volontariste avec le soutien de la directrice d'établissement, favorable au projet, et de celle du SPIP.

En effet, diverses réunions avaient été organisées en 2017 où les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation avaient estimé que cette permanence était inutile car ils répondaient déjà aux questions que les détenus leur posaient, ce qui trahit une incompréhension sur le rôle de ce PAD. Il est prévu en 2020 d'organiser une réunion de relance de ce PAD.

Nuit du droit

En 2020, la nuit du droit portera sur une projection du film « Rendre la Justice » suivie d'un débat avec les acteurs et la salle.

Représentation théâtrale autour des violences faites aux femmes à destination des lycées de la Seine-Saint-Denis

La Maison des femmes de Saint-Denis organise des représentations théâtrales faisant participer des femmes ayant été victimes de violences conjugales. Cette année, il est prévu de faire jouer cette troupe dans une salle de spectacle en Seine-Saint-Denis à destination de classes de lycéens sélectionnés pour l'occasion et de faire un débat avec eux autour de la thématique des violences conjugales.

Les autres actions organisées par le CDAD seront reconduites en 2020.

4.2.3 Observations éventuelles

Aucune autre observation.